



DIALOGUE DEMOCRATIQUE

Rôle et les responsabilités de la société civile dans la consolidation de la démocratie post-transition au Burkina

Rapport de synthèse

I. Introduction

La société civile est un acteur incontournable dans la construction démocratique en Afrique. Depuis la troisième vague de démocratisation, et les transitions politiques qu'elle a impulsées sur le continent, la société civile a été au cœur des processus de transformation qui traversent les sociétés africaines. Au Burkina Faso, l'action de la société civile a été déterminante dans les luttes démocratiques depuis l'accession du pays à l'indépendance. Elle a pris une part active sinon décisive dans l'avènement de l'insurrection populaire d'octobre 2014 qui a conduit à la chute du régime Compaoré, et ouvert une fenêtre d'opportunité pour plus d'espaces démocratiques.

Cependant, au regard des problèmes qui la traversent, notamment la sa politisation, son déficit d'unité et de ressources, entre autres, la question de son rôle et de ses responsabilités dans la consolidation démocratique revient de manière récurrente dans l'agenda politique. C'est dans cette perspective que l'Union européenne (EU) et l'ONG Diakonia ont organisé le mardi 4 juillet 2017 au Centre de presse Norbert Zongo de Ouagadougou un dialogue démocratique sur le thème « rôle et responsabilité de la société civile dans la consolidation de la démocratie post-transition au Burkina Faso ».

Ce dialogue est organisé à l'occasion de la visite au Burkina Faso du Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits humains, M. Stavros Lambrinidis. L'activité a été présidée par Monsieur Rémi Danjinou, ministre de la communication et porte-parole du gouvernement. Ce débat citoyen a enregistré la participation d'une soixantaine de participants issus des milieux divers : partenaires techniques et financiers, société civile, médias, universitaires, etc. Le thème a été introduit par trois communications présentées par Pr Augustin Loada, professeur de droit public et de science politique, Me Guy Hervé Kam, porte-parole du Balai citoyen et Dr Rasablga Ouédraogo, directeur de l'Institut Free Afrik. Le présent rapport résume les grandes articulations des communications présentées et restitue la substance des débats avec les participants.

II. Résumé des communications

Le premier paneliste, le Pr Augustin Loada a introduit son propos en observant que rien n'a changé dans la vie politique, à cause d'invariants dans la vie politique burkinabè. Le

discours politique n'a pas fondamentalement changé. La violence discursive qui était dénoncée sous l'ancien régime est toujours d'actualité. De même, la tendance à la manipulation des règles du jeu démocratique demeure un fait incontestable.

Pour le Pr Loada, la transition a été un processus dévoyé à un triple niveau : au niveau du parlement, du gouvernement et au niveau de la société civile. Le gouvernement de transition s'est opposé à la loi pour la dépolitisation de l'administration, et sa volonté d'aller vers une vraie rupture s'est heurtée à la résistance des certains acteurs politiques. La conséquence, c'est que les réformes politiques engagées n'ont pas abouti aux résultats escomptés. La société civile est devenue agent de mise en œuvre des politiques publiques et non contre-pouvoir, et cela a agi négativement sur la qualité de sa contribution citoyenne. En terminant son propos, le Pr Loada a insisté sur le rôle de la société civile dans le renforcement du constitutionnalisme. Le constitutionnalisme ne signifie pas seulement adoption des règles constitutionnelles, mais aussi le respect strict de ces règles par les acteurs politiques et les citoyens.

Le second communicateur, Me Guy Hervé Kam, a axé sa communication sur le code électoral. Il s'est agi d'analyser les leçons apprises de la transition dans le secteur de la justice et des élections. Selon Me Kam, la réforme de la justice était à l'agenda de la transition car sous l'ancien régime, le pouvoir judiciaire était verrouillé. C'est dans ce sens que les états généraux ont été organisés. Il s'agissait d'un processus participatif et censé opérer une rupture. Le pacte pour le renouveau de la justice a été adopté à l'issue des états généraux. Ce pacte avait une empreinte corporatiste à cause de la forte hégémonie des magistrats dans le processus. Cependant, ce pacte tout en étant consensuel fait l'objet de contestation de la part de certains acteurs politiques.

Quant au code électoral, le plus important c'est le processus. Les réformes engagées pendant la transition avaient pour but de consolider la démocratie. A l'issue de la transition, une réforme a été engagée par le gouvernement. Selon Me Kam, la polémique suscitée par le projet de réforme ne se justifie pas car c'est une tradition au Burkina de reformer la loi électorale. Cependant, il estime que la réforme globale devrait attendre l'adoption de la nouvelle Constitution. La réforme devrait se limiter à la question du référendum. Il estime également que le déficit d'implication de la CENI dans le processus au regard de son rôle central dans l'organisation des élections.

Le troisième communicateur, Dr Rasablga Seydou Ouédraogo s'est intéressé aux défis et perspectives de la consolidation de la démocratie en partant de l'expérience du Présimètre. Selon le communicateur, il a manqué une coordination stratégique entre les organisations de la société civile pendant la transition, et cela a affaibli la qualité de sa participation, qui reste tout de même globalement positive. Il a rappelé à titre illustration le rôle majeur qu'elle a joué dans l'élaboration de la Charte de la transition.

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs faits majeurs, et le communicateur s'est appesanti sur deux éléments. C'est d'abord la question des réformes constitutionnelles. Celles-ci ont permis des réformes démocratiques telles que

la disparition du Régiment de sécurité présidentielle (RSP), la création de la CENI, la sacralisation de la limitation du nombre de mandats présidentiels. Le second temps, c'est la question de la démocratie sociale. Cette question pose le défi des gains économiques de la démocratie et semble négligée.

C'est pour cette raison que le Présimètre apparait comme une réelle opportunité, car il enclenche une dynamique d'appropriation des politiques publiques par les citoyens. A titre d'exemple, la société civile a interpellé la direction de la SONABEL sur les factures impayées. L'un des défis est l'improvisation de l'action publique. La société civile a du mal à suivre ces politiques publiques de facto. Le Présimètre est un outil novateur reposant sur une synergie entre les organisations de la société civile, et un bon usage de cet instrument permettrait d'améliorer la bonne gouvernance au Burkina Faso.

III. Synthèse des débats

Avant d'ouvrir la liste d'intervention, le modérateur a donné la parole aux deux éminentes personnalités pour apporter leurs contributions, à savoir Me Halidou Ouédraogo, président de la Commission constitutionnelle, le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits humains, M. Stavros Lambrinidis. Me Ouédraogo a donné un aperçu historique sur la contribution de la société civile à la démocratie et à l'Etat de droit. Il a souligné que la nature des régimes politiques a largement structuré les stratégies de la société civile. Par exemple, certains acteurs étaient obligés d'entrer dans la clandestinité sous les régimes militaires. Ces dernières années, l'émergence d'acteurs tels que le Balai citoyen a apporté de nouvelles stratégies de lutte et enrichit le répertoire de l'action collective.

Le problème des Etats africains, selon lui, c'est la faible appropriation des textes par les populations et le manque de respect des textes par l'Etat. A cet égard, la réforme constitutionnelle en cours apparait comme une opportunité à saisir pour consolider l'ancrage de la culture démocratique au Burkina Faso. La société civile doit se convaincre que sa place n'est pas dans l'animation des institutions de l'Etat mais dans la veille citoyenne. Il en découle la nécessité de respecter le principe de l'impartialité. La société civile doit également renforcer la formation de ses membres, comme gage de débats constructifs.

La parole a été ensuite donnée au Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits humains, M. Stavros Lambrinidis, en visite au Burkina Faso. M. Lambrinis a salué la tenue du dialogue dans le centre de presse Norbert Zongo. Pour lui, ce journaliste dont l'assassinat a été un tournant historique dans le mouvement démocratique au Burkina Faso reste un symbole fort. Pour M. Lambrinidis, le processus de transition au Burkina est une expérience remarquable qui sert de modèle dans les autres pays africains. En effet, les réformes enclenchées sont importantes car elles concourent à l'enracinement de la démocratie. En terminant son propos, il a félicité l'ensemble des acteurs nationaux pour leur rôle dans la construction de la démocratie, et souhaité que la coopération entre l'UE et le Burkina Faso se raffermisse davantage.

Le débat avec les participants a été ensuite ouvert et plusieurs interventions ont été enregistrées. Les participants ont souligné que l'un des problèmes des politiques publiques est qu'elles sont souvent improvisées et ne reposent pas sur une vision à long terme. A titre illustratif, dans certaines communes, il n'existe pas encore de plans communaux de développement, et cela ne favorise pas le travail citoyen de la société civile. En outre, on observe des politiques publiques qui ne figurent pas dans le PNDES mais qui sont lancées officiellement par les autorités pour répondre à des demandes ponctuelles.

En plus, la question de la pauvreté de l'offre politique au Burkina Faso doit être interrogée, selon les participants. Les grands partis politiques ont du mal à innover de nouvelles offres qui prennent en compte les réelles aspirations du peuple. La commission de la réconciliation nationale et des réformes (CRNR) mise en place par les autorités de transition a produit des réflexions sur plusieurs secteurs de la vie nationale. Mais ce rapport reste peu connu des citoyens et des acteurs politiques. Cette question pose la problématique du renouvellement de la classe politique afin d'apporter de nouvelles idées. Une des explications réside dans les ambitions des acteurs politiques. La plupart d'entre eux s'engagent en politique pour s'enrichir et non pour contribuer au développement.

Les échanges ont mis en évidence le rôle capital de la société civile dans l'édification d'une société démocratique au Burkina Faso. Elle a pris une part active dans la conduite de la transition, même si certains s'interrogent sur l'opportunité de sa participation dans la gestion de l'appareil d'Etat. Avec le retour à une vie constitutionnelle normale, la société civile reste confrontée aux mêmes défis d'avant l'insurrection. Elle manque de ressources pour assurer son travail de veille et de force de propositions. Les organisations engagées dans la recherche ont du mal à mobiliser les ressources pour la production des connaissances et la formulation d'alternatives crédibles. Un tel travail nécessite en effet des ressources humaines, financières et matérielles.

Par ailleurs, des sujets d'actualité ont été abordés. A ce titre, la question de l'allègement des procédures de passation de marchés est revenue dans les débats. Les participants ont voulu comprendre les implications de la réforme opérée le 3 juillet 2017, notamment sur la qualité de la gouvernance économique. La réforme concerne toutes les procédures de la commande publique. Le plus important, c'est la question de la transparence dans la passation des marchés publics. C'est cette question qui intéresse la société civile, qui souhaite que les expériences antérieures malheureuses que le pays a connues dans la gestion des biens publics.

Dans la même optique, la réforme constitutionnelle a suscité des interrogations. La question est de savoir si le pouvoir en place ne va pas influencer le contenu de la réforme. Sous la transition, c'est à cause du manque de volonté des grands partis et aussi au coup d'Etat de septembre 2015 que la réforme n'a pas conduit à l'adoption d'une nouvelle Constitution. Cependant, une réforme à minima a été opérée par le Conseil national de la transition (CNT).

Les débats ont montré qu'il y avait des incertitudes sur la feuille de route de la transition. Si pour certains, la transition devait se limiter aux élections, pour d'autres, elle devait aussi opérer des réformes profondes, y compris sur les questions. Les demandes étaient plurielles et la transition, par manque de temps et à cause des divergences entre les acteurs politiques, n'a pas pu répondre à toutes les attentes. L'un des facteurs qui expliquent le succès de la transition, c'est le dialogue interculturel, la religion et l'ethnie ne sont pas des facteurs de divisions. Un autre élément, c'est que la relative performance de l'administration publique burkinabè.

Les échanges sur les réformes électorales ont permis d'aborder la réforme du code électoral lancé par le gouvernement en juin 2017. Les participants ont soulevé des inquiétudes quant à l'opportunité et au contenu de l'avant-projet de texte élaboré par le gouvernement. A ce propos, le directeur général des libertés publiques, présent au dialogue, a donné quelques éclairages. Selon M. Aristide Béré, une réforme à minima n'est pas possible car les réformes à opérer touchent à un nombre substantiel des articles du code électoral.

En ce qui concerne l'implication de la CENI, le Directeur général a regretté la prise de position publique du président de la CENI. Il a confirmé que toutes les institutions concernées ainsi que les partis politiques ont été consultées. En définitive, selon M. Béré, le processus d'amendement de loi a été pleinement participatif et il n'y a pas de volonté de la part du gouvernement d'imposer sa volonté. Un accord a été trouvé entre le gouvernement et la classe politique pour opérer une réforme à minima en attendant que la Constitution soit adoptée.

La polémique sur le code électoral attire l'attention sur les faiblesses de la communication gouvernementale. Il en résulte, de l'avis de participants, la nécessité d'une amélioration de la communication gouvernementale pour éviter les controverses stériles. Du reste, cela a été réaffirmé avec force s'agissant de la communication gouvernementale relative au financement du PNDES. Certains citoyens pensent que le gouvernement a obtenu 18 milliards à la table ronde de Paris sur le PNDES, alors qu'il s'agit d'intentions et non de financements concrets. Cette incompréhension n'est pas de nature à renforcer la qualité de la confiance entre le gouvernement et les citoyens.

IV. Conclusion

Il ressort de ce dialogue démocratique des enseignements importants sur la construction démocratique, que le directeur pays de Diakonia, M. Luther Yaméogo, a souligné avec force dans son mot de clôture. L'insurrection populaire a entraîné un changement politique historique mais la consolidation démocratique requiert de la patience. La marche vers la démocratie est une construction de longue haleine. Les forces et les faiblesses de la transition sont à prendre comme des opportunités pour relancer le processus démocratique et opérer des réformes consolidantes. Cette expérience historique et inédite au Burkina Faso est riche d'enseignements, et c'est à la lumière de ceux-ci que l'avenir doit être envisagé.

En effet, l'expérience burkinabè indique que le changement démocratique ne se résume pas à l'alternance au pouvoir. Le personnel politique change mais le système, les méthodes et les pratiques malsaines semblent avoir « la peau dure ». C'est cette contradiction qui constitue le défi majeur à relever par le Burkina Faso. Pour faire face à cette problématique, il importe d'améliorer la communication entre gouvernés et gouvernants afin de créer la confiance nécessaire à un dialogue politique fécond et constructif.

En outre, le contenu socioéconomique de la démocratie doit être pris au sérieux si le Burkina ambitionne de construire une démocratie stable et consolidée. Dans la même optique, la défense et la promotion du constitutionnalisme doivent être une préoccupation centrale de la société civile. Sur tous ces chantiers, son action est déterminante. C'est pourquoi, elle doit renforcer la formation de ses membres et à les sensibiliser sur leur rôle dans la gouvernance démocratique. C'est à ce prix que la société civile peut jouer pleinement sa partition comme instrument de veille citoyenne et de force de propositions. A cet égard, le programme de renforcement de la redevabilité politique et socio-économique dénommé Présimètre, apparaît comme une opportunité inouïe pour une reculturation démocratique, un dialogue des acteurs et une responsabilité partagée pour un futur désiré partagé par tous les burkinabè.